La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Vendée
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
vendee@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

COMMUNE DE LA RABATELIÈRE

3, rue de L'étang
85250 La Rabatelière
02 51 42 22 01
contact@larabateliere.fr
www.larabateliere.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

l'Orgue de l'Église de La Rabatelière

Vendée

Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Création graphique - Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de La Rabatelière - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Restaurer et harmoniser un orgue de la seconde moitié du XIXème siècle

LE PROJET

L'orgue de l'Église Saint-Charles, situé sur la commune de La Rabatelière, n'a reçu aucune intervention d'importance depuis plus de 36 ans. L'instrument est aujourd'hui très empoussiéré et de nombreux tuyaux commencent à s'affaisser les uns sur les autres. L'harmonie générale, qui n'est plus qu'un souvenir lointain, a également besoin d'être revue.

Les travaux visent donc à un nettoyage général approfondi. Cela signifie notamment une dépose de toute la tuyauterie de l'instrument, un nettoyage et un recalage de tous les tuyaux après le débosselage des pieds qui sont déformés. Ce projet vise également à effectuer des réparations afin d'assurer l'étanchéité de l'orgue, réaliser différents réglages mécaniques et égaliser l'harmonie.

La restauration de cet instrument est plus que nécessaire pour permettre aux organistes d'accompagner les célébrations avec la meilleure efficacité qui soit. L'idée est aussi de pouvoir mettre en place des concerts avec d'autres instruments et de pouvoir présenter l'orgue à la demande.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'orgue de l'église de La Rabatelière possède un joli buffet italien et est situé sur la tribune au fond de l'église. Il a été construit par les frères Damiens en 1879. Il possède un clavier de 54 notes et un pédalier de 13 notes.

Une première restauration a eu lieu en 1967 par l'entreprise Beuchet située à Nantes. Puis, en 1986, le facteur d'orgue angevin Philippe Emeriau a réalisé une mécanique neuve : vergettes pour l'ouverture des soupapes et tirages de jeux. Cette mise en place ne fut pas une mince affaire. L'orgue est aussi passé d'un plein jeu de 3 rangs à un plein jeu de 4 rangs et l'harmonie générale a été revue.

Montant des travaux	**3 016 €**
Objectif de collecte	**3 000 €**
Début des travaux	**Second semestre 2022**

Crédit photos © Commune de La Rabatelière

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Orgue de l'Église de La Rabatelière

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79837
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'Orgue de l'Église de La Rabatelière

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐